

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 septembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. BERTHIER) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. IZIMER

OBJET

DE LA DELIBERATION

Lycée Carnot - Accueil d'élèves tchèques - Année scolaire 2013-2014 - Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne, l'ambassade de France en République tchèque et l'établissement

Madame Biot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le lycée Carnot accueille chaque année quinze élèves tchèques, de la classe de seconde au baccalauréat, et, le cas échéant, en classe préparatoire aux grandes écoles. Cette initiative est menée en partenariat avec la Ville, la Région Bourgogne et l'ambassade de France en République tchèque.

Elle entend contribuer au renforcement de l'identité européenne et au développement des opportunités professionnelles des lycéens français et tchèques, offrir un environnement favorable à la mise en œuvre des projets de mobilité et favoriser le rayonnement social, culturel et économique de la Bourgogne et de Dijon.

La Ville souhaite poursuivre son action dans ce domaine en aidant deux élèves par an. Il est proposé qu'elle s'engage, pour une durée d'un an renouvelable deux fois (plus un an en cas de redoublement), à financer, à hauteur de 2 000 € par élève, les frais de scolarité et de séjour de deux élèves tchèques. Les versements interviendront dans les conditions suivantes : 40% en octobre, 60% en janvier de l'année suivante, sur la base d'une facture.

En contrepartie, le lycée Carnot s'engagera à valoriser le soutien de la Ville. Une convention, passée entre la Ville, la Région Bourgogne, l'ambassade de France en République tchèque et le lycée Carnot, traduit les engagements des parties. Les dispositions de cette convention entreront en application pour l'année scolaire 2013 - 2014.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'aide de la Ville à des élèves tchèques accueillis par le lycée Carnot, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne, l'ambassade de France en République tchèque et le lycée Carnot, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ